

cependant pas inutile, chers collaborateurs, de vous signaler les nombreux et précieux avantages que vous ne manquerez pas de retirer de ces réunions sacerdotales, avantages signalés déjà sous une forme ou sous une autre, dans les lettres d'adhésion ou les lettres circulaires de Nos Seigneurs les évêques relatives au Congrès.

Disons tout de suite que tous les prêtres, appartenant ou non à l'Association des Prêtres-Adorateurs, sont appelés à prendre part à ce congrès. Tous sont cordialement et chaleureusement invités à y assister. C'est là, du reste, le vœu formulé par le Souverain Pontife dans son Bref, où il appelle le congrès non-seulement le *Congrès des Prêtres Adorateurs*, mais aussi le *Congrès des Prêtres Canadiens*. Tout prêtre, en effet, n'est-il pas, en vertu de son sacerdoce, l'homme de l'Eucharistie, étant par vocation et par état son consécrateur, son gardien et son apôtre ?

Qui n'entrevoit déjà les incomparables bienfaits que ce congrès produira au sein de tout le clergé ? Se peut-il occasion plus favorable pour le prêtre de mieux se rendre compte de l'importance, de l'étendue de ses grands devoirs eucharistiques, des conséquences pratiques qui en découlent pour lui et pour les fidèles ? En se rapprochant davantage de l'Eucharistie, il viendra, pour ainsi dire, et par le fait, se retremper à la source même de son sacerdoce ; car, si, comme l'Apôtre, il peut être appelé et s'il est véritablement *le ministre du Christ Jésus—minister Christi Jesu*, où ce titre glorieux se vérifie-t-il et s'exerce-t-il davantage que dans ses rapports avec la divine Eucharistie ? S'ils sont glorieux pour lui, s'ils sont aimables, combien aussi sont-ils redoutables ces offices eucharistiques ! S'ils doivent exciter sa reconnaissance, combien plus encore son attention et son zèle ! Or, c'est précisément à obtenir ce résultat que s'appliquera le prochain Congrès national des Prêtres-Adorateurs.